

## Association « Une Monnaie pour Paris ! »

### Procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 Mars 2017

Le 4 mars 2017 à 14h, les adhérent·e·s de l'association « Une monnaie pour Paris ! » se sont réuni·e·s en Assemblée générale ordinaire.

Sur 34 adhérent·e·s à l'association, 19 adhérent·e·s sont présent·e·s à l'ouverture de l'Assemblée générale, 20 à sa clôture (une adhérente étant arrivée en cours). 4 observateurs sont également présents.

L'Assemblée générale est présidée par Lucas Rochette-Berlon, Président de l'association, et Alice Colsaet, trésorière.

Sur proposition de la présidence, l'ouverture de l'Assemblée générale est approuvée à l'unanimité.

#### 1 - Bilan moral et financier de l'exercice précédent

Le bilan moral de l'exercice passé (du 11 mai 2016 au 3 mars 2017) est présenté, ainsi que le bilan financier. La présidence répond, avec l'Équipe de coordination, aux questions des adhérent·e·s à ce sujet.

**Le bilan moral et le bilan financier ainsi que la clôture de l'exercice 2016-2017 sont approuvés à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE).**

#### 2 - Planning et budget 2017

Le planning proposé par l'Équipe de coordination pour l'exercice 2017-2018 et le budget prévisionnel sont présentés. La présidence répond aux questions des adhérent·e·s à ce sujet.

**Le budget prévisionnel est approuvé (2 ne prennent pas part au vote, 17 POUR, 0 CONTRE).**

#### 3 - Adhésion à des mouvements externes

Il est proposé d'adhérer :

- au manifeste du réseau national des MLCC (adhésion gratuite)
- au mouvement SOL (adhésion à hauteur de 50€ pour l'année 2017).

**L'adhésion au réseau national des MLCC est approuvée par consensus.**

**L'adhésion au mouvement SOL est approuvée à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE).**

#### 4 - Modification des statuts de l'association

Le projet de statuts modifiés, développé par l'Équipe de coordination, est présenté. Un temps de lecture est laissé aux personnes n'ayant pas pu en prendre connaissance avant l'Assemblée générale, malgré l'envoi par courrier électronique.

Deux amendements sont proposés :

- Modification à l'article 10 : « La convocation doit être envoyée au plus tard deux semaines avant l'Assemblée générale extraordinaire, et les documents soumis au vote au plus tard une semaine avant. » L'amendement est approuvé par consensus.
- Ajout à l'article 9 après le 2<sup>ème</sup> paragraphe : « Les décisions sont prises à la majorité simple, hors spécification contraire exprimée dans les statuts. » L'amendement est approuvé (1 personne ne prend pas part au vote, 18 POUR, 0 CONTRE).

N.B. Dans le projet de statuts modifiés, l'adresse du siège social de l'association est transférée au domicile de M<sup>me</sup> Alice Regnier, au 11 rue de Lourmel, 75015 Paris, cette dernière ayant donné son accord pour héberger le siège de l'association.

Il est proposé de faire un seul vote sur la proposition de statuts modifiés dans son ensemble, intégrant les amendements ci-dessus. Aucune objection n'est émise.

**La proposition de statuts modifiés, amendée comme précisé ci-dessus, est approuvée à l'unanimité (19 POUR, 0 CONTRE).**

## 5 - Élection du Bureau et présentation de l'Équipe de coordination

Les 5 candidat·e·s au Bureau présentent leur candidature aux adhérent·e·s, qui avaient auparavant pu prendre connaissance de leurs lettres de motivation. Ces candidat·e·s sont :

- Lucas Rochette-Berlon et Alice Colsaet en tant que co-président·e·s
- Alice Regnier en tant que trésorière
- Eugénie Dalimier et Jean-Sébastien Rembert en tant que co-secrétaires

Les co-président·e·s ainsi que la trésorière sont habilités à ouvrir le compte en banque de l'association et à l'administrer. Ils appliquent les décisions financières prises par l'Équipe de coordination et validées par le Bureau, et rendent régulièrement des comptes sur la gestion à l'ensemble des adhérent·e·s.

Une seule personne se présentant par poste au Bureau, il est proposé de voter la liste dans son ensemble à main levée. Aucune objection n'est émise.

**Le Bureau est élu à l'unanimité (20 POUR, 0 CONTRE).**

Les membres du Bureau nouvellement élu expliquent leurs rôles respectifs dans la coordination de l'association. Deux autres membres rejoignant l'Équipe de coordination, Arnaud d'Ussel et Théophile Robineau, sont également présentés aux adhérent·e·s.

## 6- Fonctionnement des adhésions

Il est proposé d'adopter pour les adhésions le fonctionnement suivant :

- L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Cependant toute adhésion payée après le 1<sup>er</sup> Septembre compte pour l'année civile *suivante* (ex : l'adhésion en Septembre 2017 permettra de voter à l'Assemblée générale début 2018).
- Le montant de l'adhésion est libre avec un minimum de 10€.
- Des personnes sans ressources qui en font la requête peuvent être dispensées du paiement de l'adhésion, à titre exceptionnel, par le Bureau.

**Le fonctionnement proposé pour les adhésions est adopté à l'unanimité (20 POUR, 0 CONTRE).**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la clôture de l'Assemblée générale est validée par consensus à 16h.

**Procès verbal approuvé par le nouveau Bureau et signé par la présidence de l'AG le 4 Mars 2017 :**

Lucas Rochette-Berlon  
Co-Président

Alice Colsaet  
Co-Présidente

